



Succession entreprise parent enfant

Par **Dechanet Stephane**, le **13/07/2018** à **14:14**

Bonjour je souhaiterais savoir si il est possible de ne pas légué des parts d'entreprise en pourcentage à son enfant mais en argent ?

Je m'explique reprenant l'entreprise familiale avec mon frère et ma cousine, je souhaiterais que leurs enfants ou les miens n'hérite pas en cas de décès de parts de l'entreprise mais plutôt d'argent (rachat de part) à la place si ils ne travaillent pas dans l'entreprise.
Merci de votre réponse.